

Règlement du jeu

Jeu de l'été 2025

Article 1 : Organisateur

Le jeu est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

Article 2 : Participants

Le jeu est ouvert à tous les utilisateurs des réseaux Facebook, Instagram, BlueSky et Paille en candidature libre.

Les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, auront la possibilité de participer audit jeu à titre incitatif. Toutefois, leur participation ne pourra pas être prise en compte pour l'attribution des gains.

Article 3 : Objet du jeu

Les participants doivent répondre au questionnaire suivant : <https://forms.gle/GRpcAcxGaHnB6PVk8> pour tenter de remporter des livres.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

Il ne sera pris en compte qu'une seule participation par adresse mail et par personne.

Article 4 : Durée du jeu

Le jeu débute le 1er juillet 2025 à 08h00 et se termine le 31 août 2025 à 23h59.

Article 5 : Date des résultats

Le tirage au sort sera réalisé le 1er septembre 2025.

Les résultats seront annoncés sur le blog de VendrediLecture, sur la page de l'article d'annonce du jeu.

Article 6 : Dotation

Le nombre de gagnants est fixé à 2.

Les gagnants se verront attribuer un lot de livres, envoyé par l'association VendrediLecture.

Article 7 : Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'association VendrediLecture. Les personnes inscrites au jeu dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 8 : Responsabilité

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 9 : Règlement et litiges

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.